Réf. Farde e-Assemblées : 2672175

N° OJ : **143**

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/09/2025

Objet : Bloomberg Innovation Team Programme.- Convention de collaboration 2025-2028.

Le Conseil communal,

Vu l'accord de majorité de la Ville de Bruxelles qui vise à « Faire de l'innovation un atout stratégique » ;

Considérant que les villes sont de plus en plus en première ligne face aux défis mondiaux, le programme d'innovation gouvernementale de Bloomberg Philanthropies renforce la capacité des bourgmestres et des gouvernements locaux à traiter les problèmes majeurs et à mieux servir les habitants ;

Considérant que le dossier de candidature (validé par le Collège dans sa séance du 15 mai 2025) a été retenu par Bloomberg Philantropies pour un subside de 700.000 EUR sur trois ans ;

Considérant qu'une participation à ce programme permet à la Ville de Bruxelles de bénéficier du soutien de Bloomberg Philanthropies pour investir dans une innovation-team (i-team) composée de 2 agents à temps plein (et autres frais liés au projet) durant 3 ans, du 1er septembre 2025 au 31 août 2028 ;

Considérant que cette i-team relèvera au moins deux défis transversaux pour lesquels aucune solution n'a encore été trouvée, à savoir :
- Défi 1 : renforcer la lutte contre les logements inoccupés et/ou abandonnés en s'attachant à surmonter les obstacles actuels liés aux plus petites unités de logement (maisons individuelles, petits immeubles et unités de logement situées au-dessus des rez-de-chaussée commerciaux).
- Défi 2 : chrono-urbanisme (Ville à 10 minutes) : reconcentration progressive des équipements de la Ville sous la forme de pôles d'équipements multifonctionnels, partagés et partageables au niveau des quartiers, diversification et intensification des usages des équipements existants ;

Considérant que Bloomberg Philanthropies finance à 100% les frais liés à la mise en place de ce programme (RH et autres) la 1ère année et à 75% les deuxième et troisième années. Les 25% restants seraient à fournir par la Ville sous forme de mise à disposition de personnel et fonds propres ;

Considérant qu'il y a dès lors lieu de signer la convention ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article unique : La convention de subvention entre le National Philanthropic Trust NPT et la Ville de Bruxelles (projet Bloomberg Philantropies) est adoptée.

Annexes :

Convention de subside ANGL VO (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Convention de subside FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)